

Note d'information DTN concernant le développement du Ju-Jitsu 2025-2028 :

Dans le cadre de sa volonté de développer les activités du Ju-jitsu, la FFJDA lance un plan d'actions ayant pour objectif de permettre aux différentes pratiques du ju-jitsu de connaître un développement majeur, en créant les conditions d'autonomie et d'encadrement propres à ces activités.

Les activités du judo et du Ju-jitsu bénéficient de façon mutualisée des structurations et organisations de la FFJDA, tout en développant leurs spécificités propres. Ceci de façon à répondre aux attentes de tous les publics.

Le plan d'actions 2025-2028 nourrit de grandes ambitions, tant dans la conquête de nouveaux publics intéressés par les pratiques de ju-jitsu, que dans la fidélisation des ju-jitsukas ou des judokas.

A ce titre, des parcours de formations et certifications sont créés ou renforcés, des plans d'accompagnement des clubs sont mis en place, des activités et services sont proposés par la FFJDA aux licenciés de Ju-jitsu, des communautés sont animées de façon indépendantes afin d'accroître la visibilité et la mise en valeur.

Ces évolutions interviendront progressivement au cours de l'olympiade afin d'opérer des progressions naturelles et qui ne soient pas contraignantes pour la vie des clubs.

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions fréquemment posées concernant cette évolution de la politique fédérale consacrée au ju-jitsu.

Sébastien MANSOIS
Directeur Technique National



Foire aux questions :

Qu'est-ce que cela change dans la prise de licence en 2025-2026 ?

Rien ne change dans le parcours de prise de licence du licencié par rapport aux années précédentes. Au moment de cocher la pratique il suffit de choisir « judo » ou « ju-jitsu ». Il n'est plus possible de cocher les deux. Le licencié coche ainsi sa pratique principale.

Est-ce que je peux pratiquer le judo en club si je coche une licence ju-jitsu ? et vice-versa ?

Oui, la licence fédérale prise dans un club affilié FFJDA, permet la couverture d'assurance des différentes pratiques en club. Et même au-delà des pratiques de judo et ju-jitsu si elles sont organisées dans le cadre du club. (cf conditions d'assurance diffusées à tous les clubs FFJDA)

Quels types d'activités peut-on pratiquer en dehors du club avec une licence judo ou ju-jitsu ?

Les animations et compétitions proposées par la FFJDA sont ouvertes soit aux licenciés ayant coché la pratique judo, soit aux licenciés ayant coché la pratique ju-jitsu, soit aux deux.

La FFJDA va proposer un panel d'activités et d'animations très largement renforcé, notamment aux licenciés ju-jitsukas, mais également aux licenciés judokas.

Dans l'avenir, certaines activités complémentaires et certains services pourront être proposés aux licenciés ayant souscrit une licence judo et d'autres, aux licenciés ayant souscrit une licence ju-jitsu.

Est-ce que je peux être arbitre ou commissaire sportif de Ju-Jitsu avec une licence cochée « judo » ?

Oui, l'implication fédérale est possible avec la même licence dans les différentes activités.

Que va proposer la FFJDA pour les pratiquants de Ju-jitsu brésilien (JJB) ?

La FFJDA va proposer des opens de JJB « gi » et « no gi », ouverts aux licenciés FFJDA. Ces opens permettront des confrontations par âge, niveau de grade et poids.

La FFJDA propose dès la rentrée 2025-2026, un parcours de certification professionnelle en JJB pour les professeurs de judo diplômés, **ou** pour les pratiquants minimum ceinture marron de JJB. (cf site de la Dojo Academy).

Ces formations permettront aux professeurs enseignants dans les clubs affiliés de proposer des créneaux de JJB loisir, voir compétition, venant ainsi compléter les offres de pratiques des clubs, et répondre à une forte attente des publics, notamment adolescents et adultes.

Les grades et dans de judo et ju-jitsu sont-ils dissociés ?

Pas pour le moment. Mais la FFJDA travaille à l'identification d'un parcours de grade de ceinture noire en ju-jitsu, différencié et complémentaire, d'un parcours de grade de ceinture noire en judo.

De même, le grade de ceinture noire de Ju-jitsu comprendra plusieurs options ou valences selon le type de pratique de ju-jitsu.

Ces grades permettront de valoriser la compétence dans le domaine précis. En effet, à ce jour il existe un important déséquilibre dans les compétences attendues en judo et en ju-jitsu pour le grade de ceinture noire de « judo ju-jitsu ».

Les grades de ceinture noire obtenus avant cette prochaine réforme resteront des grades de ceinture noire de « judo ju-jitsu ».

Existera-t'il une reconnaissance des grades de JJB ?

Oui. Des principes de reconnaissance des grades délivrés en JJB, seront définis par la CSDGE afin que les grades de JJB déjà attribués, puissent être validés et légalement reconnus par le Ministère des Sports. Ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Existe-t'il toujours une convention entre la FFJDA et la CFJJB ?

Non. La CFJJB a souhaité dénoncer la convention passée avec la FFJDA. Il n'est plus possible, depuis cette rentrée 2025-2026, pour un club affilié uniquement à la CFJJB de se prévaloir des prérogatives de l'affiliation FFJDA.

Qui peut proposer des créneaux de JJB et qui peut l'enseigner ?

Tous les clubs affiliés à la FFJDA peuvent proposer de créneaux de JJB, et tout professeur titulaire d'un diplôme fédéral ou professionnel de judo ju-jitsu, peut dispenser des cours de JJB au sein des clubs affiliés à la FFJDA.

La FFJDA propose dès la saison 2025-2026 des certifications d'expertise en JJB, permettant aux éducateurs diplômés d'obtenir des compétences spécifiques en JJB, mais également en ju-jitsu contact, puis prochainement en ju-jitsu combat, pour parfaire leur expertise et qu'ils puissent proposer des cours de qualité dans ces domaines.